

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 15 décembre 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 08/12/2023

Présents : 18

Dont Présents non votants : 1

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Catherine SONZOGNI

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés : Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Catherine COMBES par Jean ARCAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Jean-Louis LAFAURIE par Mariette COMBES, Sylvie TOLUAFÉ par Olivier ROUBICHON-OURADOU

Présents non votants : Patrick CABROL

Excusés : Josian CABROL, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents :

Objet: Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Le Pays se fixe, pour 2024, les objectifs suivants permettant la mise en œuvre de la politique contractuelle territoriale, de développement et d'attractivité, de cadre de vie durable et d'habitat.

Développement et attractivité

Afin d'accompagner le développement et l'attractivité territoriale, le Pays se propose d'intervenir sur différents axes portant sur l'agriculture, l'alimentation, l'oenotourisme et le patrimoine.

L'économie agricole et alimentaire avec :

- la mise en œuvre et l'animation du programme d'actions partenariales dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial** autour des cinq axes de réflexions et de travail retenus localement :
 - l'accès au foncier et la relocalisation de l'agriculture nourricière ;
 - le développement et le renforcement de la logistique et des circuits de proximité collectifs, pour un meilleur fonctionnement du système alimentaire local ;
 - la commercialisation et la promotion des productions locales ;
 - la sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous ;
 - vers une alimentation respectueuse de nos ressources et adaptée aux changements climatiques.

Avec en particulier l'assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie technique et financière) apportée sur les actions identifiées dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) agricole et alimentaire, et le lancement d'un nouvel AMI avec un travail d'animation ciblé sur les enjeux agricoles et fonciers.

Une nouvelle opération, menée en partenariat étroit avec le Département de l'Hérault, va également être engagée autour de la précarité alimentaire : « agir ensemble pour une alimentation sociale et solidaire à l'échelle du projet alimentaire territorial Haut Languedoc et Vignobles ».

- l'animation du label « **Vignobles et Découvertes** », avec la poursuite du programme d'actions :

- animation du réseau des partenaires « Vignobles et Découvertes - Minervois, Saint-Chinian, Faugères en Haut Languedoc » et développement d'outils sur les thématiques viticoles (dont gastronomie et vin) ;
- mise en œuvre d'événementiels et d'actions de communication : programmation RDV au Pays et Fascinants week-ends... ;
- déploiement de l'action de coopération du comporte (campagne de communication, formations... ;
- participation aux manifestations et aux dispositifs déployés à l'échelle départementale dans le cadre de l'oenotour et dans le cadre du réseau des destinations Vignobles et Découvertes animées par Hérault Tourisme et à l'échelle régionale dans le cadre du réseau des destinations Vignobles et Découvertes animées par le CRT Occitanie plus à l'échelle nationale dans le cadre de la Fédération nationale des destinations Vignobles et Découvertes.

L'animation du « Pays d'art et d'histoire »

- la mise en synergie du réseau d'acteurs du patrimoine (sites patrimoniaux, associations et équipements culturels) à travers des actions structurantes ;
- l'élaboration des temps du patrimoine, programme d'animations dédiées aux patrimoines (conférences, ateliers, événements...);
- l'accompagnement méthodologique et technique de projets patrimoniaux ;
- la création d'un maillage territorial de sites patrimoniaux mis en tourisme (sécurisation de sites, signalétique d'interprétation) ;
- le soutien à la médiation patrimoniale professionnelle et amateur (formation) ;
- la création d'outils de connaissance et de valorisation (éditions, expositions).

Le déploiement de la **politique muséale à travers une mission Musée** :

- accompagnement des 3 musées de France (Musée de Préhistoire de Saint-Pons de Thomières, Musée de la Cloche et de la Sonaille d'Hérépian, Musée archéologique de Minerve) ;
- animation du réseau des musées sur le territoire du Pays d'art et d'histoire ;
- conseils, ingénierie et accompagnement méthodologique et technique de projets liés aux musées ou espaces muséographiques ; formations du réseau et mutualisation de matériel.

Le renforcement de la **mission d'inventaire du patrimoine**, à travers une opération pluriannuelle d'inventaire constituant un outil de connaissance et de valorisation des patrimoines (base de données, restitutions publiques, éditions) :

- l'inventaire topographique (toutes les composantes du patrimoine bâti et mobilier, de manière exhaustive sur une commune) ;
- l'inventaire thématique sur une seule composante du patrimoine : les moulins hydrauliques ;
- le pilotage d'un projet collectif de recherche sur le thème du patrimoine hydraulique ;
- des actions et des outils de valorisation de ces opérations (édition, animation, conférence, appui et conseils sur des missions de recherche liées aux inventaires topographique et thématique...).

La mise en œuvre du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine en réseau du Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles.

Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

Le Pays est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dans le cadre d'une gouvernance dédiée. La mise en œuvre de l'Opération Grand Site portera sur :

- l'animation, la coordination et le suivi de la démarche « Opération Grand Site ou Grand Site de France en projet » ;
- l'accompagnement et le suivi des opérations déjà lancées (paysage, agriculture, patrimoine, espaces publics, fréquentation accueil et information...);
- la poursuite de la mise en œuvre de l'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site pour la 2^{ème} année ;
- l'élaboration du schéma d'accueil et de découverte du Grand Site ;
- l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France avec les outils de communication dédiés.

Politique de l'habitat

Depuis la création du Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'ambition politique des élus s'est traduite par la mise en œuvre de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire. Les communautés de communes ont confié cette mission au Pays aussi bien pour la mise en œuvre opérationnelle de différents programmes successifs que pour le suivi-animation en régie.

La politique de l'habitat s'appuiera sur le nouveau Programme d'Intérêt Général (2022-2027), opération d'amélioration de l'habitat dont les interventions demeurent inchangées sur :

- le traitement de la précarité énergétique ;
- la lutte contre l'habitat indigne ;
- les travaux d'adaptation pour maintenir les personnes en perte d'autonomie ou handicapées dans leur logement ;
- le développement de l'offre locative privée et publique.

L'équipe habitat est habilitée, par le biais d'un conventionnement, à constituer des dossiers CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) dont l'aide servira de cofinancement aux dossiers ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). A partir de 2024, cette aide sera intégrée lors de l'instruction du dossier ANAH.

Dans le cadre du Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne, l'équipe animera une cellule locale d'habitat indigne.

Les conventions spécifiques avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) seront poursuivies.

L'action d'accompagnement « Colorons le Pays », action portant sur les façades sera poursuivie.

Deux conseils spécifiques viennent renforcer la politique de l'habitat :

- conseil architectural aux particuliers assuré, dans le cadre d'un partenariat avec le CAUE, (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) une fois par mois, sous forme de permanences, sur le territoire ;

- conseil et information en matière de rénovation énergétique auprès des propriétaires par le Guichet Unique Renov'Occitanie.

Depuis 2015, le Pays Haut Languedoc et Vignobles est labellisé « **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** » et accompagne sur son territoire des projets innovants faisant émerger des nouveaux modèles de consommation et des opérations de réduction des consommations énergétiques. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte s'est inscrit dans la démarche TEPOS (**Territoire à Énergie POSitive**) en 2018 et souhaite s'engager sur plusieurs actions :

- l'animation du Guichet Renov'Occitanie qui assure un rôle de conseil et d'information auprès des particuliers dans leurs parcours de rénovation de l'habitat privé ;
- la lutte contre la pollution lumineuse par une action d'information/sensibilisation « Le jour de la nuit » et à travers un programme d'accompagnement des collectivités à l'expérimentation de l'extinction nocturne en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et Hérault Énergies ;
- l'accompagnement du Conseil en Énergie Partagée pour réaliser des diagnostics du patrimoine public en vue de réduire les consommations d'énergie et le suivi des projets ;
- l'appui méthodologique au suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes Les Avant-Monts dans le cadre d'une convention d'accompagnement ;
- la mise en place d'actions de communication, de temps d'animation « Les nuits de la Réno » et de visites de sites démonstratifs et programme Éco-Ambassadeurs dédiée à la "Rénovation et Écogestes" ;
- la poursuite d'une veille sur les dispositifs et appels à projets permettant de contribuer à la faisabilité du scénario TEPOS et leur porter à connaissance auprès des acteurs locaux.

Cadre de vie durable

Le Pays poursuit un objectif d'atténuation du changement climatique via le déploiement de services en direction des collectivités (Conseil en Énergie Partagée) mais aussi des populations (Guichet Renov'Occitanie) et via l'inscription dans des stratégies ou des démarches nationales (Territoire à Énergie Positive, Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique...) ou encore l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié. Il est maintenant avéré que les conséquences du changement climatique sont inéluctables et que la nécessaire transition écologique et énergétique elle-même entraînera des évolutions sur le territoire, son économie et ses acteurs. Il convient donc :

- d'éviter l'ingérable en diminuant nos Gaz à Effet de Serre (volet Atténuation de la mission DDTE),
- de gérer l'inévitable en accompagnant les acteurs du territoire dans leurs projets d'adaptation pour anticiper ces changements et ainsi empêcher la mal-adaptation (volet adaptation).

En tant que lauréat TENMOD "Territoires de Nouvelles MObilités Durables", un Plan de Mobilité Simplifié Écologique et Solidaire sera élaboré à l'échelle des quatre communautés de communes. A travers la finalisation de l'étude écomobilité et d'une concertation élargie, ce projet aura pour objectif d'identifier les enjeux et les attentes du territoire pour développer des solutions de mobilité adaptées et les intégrer dans le futur Contrat Opérationnel de Mobilité de la Région Occitanie.

Le Pays a été retenu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Adapter son territoire au changement climatique » qui permettra une assistance à maîtrise d'ouvrage via l'accompagnement de l'ADEME et d'un prestataire pour mener à bien cette mission.

Tournée vers la qualité de vie, la santé est associée à la notion de bien-être et de cadre de vie. Le Pays porte un second Contrat Local de Santé portant sur trois axes :

- améliorer l'accès aux soins de premier recours et aux soins urgents ;

- faciliter l'autonomie des personnes à risque de fragilité ;
- développer des comportements et des environnements favorables à la santé.

Le travail de la mission sera positionné sur la mise en place de nouvelles actions du Contrat Local de Santé :

- animation du Conseil Local de Santé Mentale en recourant à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour leur réalisation :
 - création d'une exposition photographique itinérante visant à lever les représentations en santé mentale
 - l'organisation d'une rencontre interprofessionnelle visant à favoriser l'inter-connaissance des acteurs impliqués dans le champ de la santé mentale.

Seront également poursuivies les actions en cours :

- accompagnement des MSP et des dynamiques d'exercice de soins coordonnés ;
- participation au suivi des projets d'exercice de soins coordonnés ;
- appui des acteurs du territoire dans la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé mise en œuvre du plan territorial d'attractivité défini par le comité départemental d'attractivité,
- mise en œuvre du plan territorial d'attractivité défini par l'ARS.

Dans le cadre d'une politique globale de développement à l'échelle du massif du Caroux, le territoire a été retenu « Pôle de Pleine Nature » et poursuivra son travail autour des activités de pleine nature, atouts majeurs du territoire. Face aux enjeux de santé, environnementaux et climatiques, il s'agira de développer la pratique des APN en cherchant à avoir des impacts négatifs plus faibles tout en maximisant les impacts positifs en local que ce soit économiquement, socialement ou écologiquement. Ainsi, la stratégie des Montagnes du Caroux vise deux ambitions déclinées en six objectifs opérationnels :

- Des activités de pleine nature motrices de l'attractivité territoriale
- Des Montagnes du Caroux en transition : atténuer, s'adapter et préserver.

Si le Caroux est le marqueur du PPN, le fleuve Orb en est la colonne vertébrale. Il structure le territoire et offre non seulement un réel potentiel touristique mais aussi un cadre de vie de qualité pour ses habitants. C'est pourquoi le Pays accompagnera une démarche globale de réflexion autour du fleuve et portant sur des axes transversaux (usages, fréquentation, qualité de l'accueil et des sites, qualité de baignade...).

Politiques contractuelles

La nouvelle génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER et des nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 représente l'opportunité pour rechercher la convergence de l'ensemble des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique. Dans cette perspective, après l'élaboration de trois candidatures à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles mettant en exergue la force du projet partagé, le Pays a été retenu.

Le Pays assure le rôle d'entraîneur, d'animateur et de coordonnateur des politiques contractuelles du territoire. Il assure également la conduite des missions d'ingénierie auprès de ses partenaires, sous forme d'assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communautés de communes, communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).

Europe : LEADER/FEADER 2023-2027

LEADER (acronyme de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie. En tant que gestionnaire, le Pays mettra en œuvre le programme européen « Lieux de vie, terres d'envies ». Ce programme porte sur

l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friches, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie. Le programme se décline autour de trois entrées thématiques :

1. Accompagner l'adaptation aux changements ;
2. Soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable ;
3. Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie.

Europe FEDER-FSE 2021-2027

Le territoire du Pays a été retenu à cet appel à manifestation d'intérêt qui adosse le programme ATI au Contrat Territorial Occitanie dans le cadre du programme FEDER-FSE+ sur la période 2021-2027, afin de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie permettant l'accès des projets du territoire aux mesures FEDER de la priorité 5 du Programme Régional 2021-2027.

La cinquième priorité du programme, intitulée « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources », a pour objectif de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales. Dans cette priorité, cinq grandes thématiques sont fléchées :

- Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Lutter contre la désertification médicale ;
- Développer l'hébergement d'urgence, à destination des populations fragiles et marginalisées ;
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous ;
- Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure.

En tant que territoire organisé, le Pays accompagnera les maîtres d'ouvrages du territoire pour mobiliser des fonds s'insérant dans les thématiques citées ci-dessus.

État : Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026

Signé en décembre 2021, ce contrat, élaboré en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Sud Hérault, du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire.

Le Pays accompagne, met en œuvre et anime le Contrat de Relance et de Transition Écologique par un accompagnement méthodologique et technique des projets structurants, ainsi que le suivi du dispositif des Petites Villes de Demain. Il co-élabore également le programme opérationnel annuel.

Région : Contrat territorial Occitanie 2022-2028 avec le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Ce contrat, élaboré en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Sud Hérault, du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, constitue le cadre privilégié stratégique et de gestion avec le territoire pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT. Il a été signé le 5 juillet 2023 au siège de la Communauté de communes Les Avant-Monts à Magalas et il contribue à encourager les dynamiques innovantes et à accompagner les projets les plus structurants.

Le Pays accompagne, met en œuvre et anime le contrat par un accompagnement méthodologique et technique des projets structurants, ainsi que le suivi du dispositif des bourgs-centres. Il co-élabore également le programme opérationnel annuel. Le Pays identifiera durant l'année les projets pouvant faire l'objet de fiches d'expérimentation à proposer à la Région.

Je vous propose donc de vous prononcer sur les orientations budgétaires suivantes pour 2024 qui reflètent les priorités d'actions précédemment énumérées.

A) Section de fonctionnement

Recettes :

1. Cotisations statutaires :

Les cotisations des communautés de communes sont maintenues à 4 € par habitant (93 757 habitants, pop DGF 2023), représentant un montant estimé de 375 028 €.

La cotisation du Département de l'Hérault est de 409 805 €.

2. Participation sur projets :

Les programmes d'actions 2024 sollicitent le financement de nombreux partenaires :

Participation de l'État : 593 799 € contre 493 905 € en 2023

Participation de la Région Occitanie : 162 596 € contre 172 404 € en 2023

Participation du Département de l'Hérault : 144 749 € contre 220 625 € en 2023

Participation des Communautés de communes : 134 269 € contre 118 324 € en 2023

Participation de l'Europe : 434 725 € contre 648 650 € en 2023

Participation des autres organismes (CARSAT, CAF, ...) : 22 013 € contre 38 450 € en 2023

3. Autres recettes (régie de recettes, remboursement divers...) à : 4 200 €

4. Recettes liées aux amortissements (mouvement d'ordre) : 434 346 €

5. Résultat de fonctionnement reporté : 178 617 €

Dépenses :

Achats : 50 175 €. En baisse de 20 % par rapport à l'année dernière

Charges externes et services extérieurs : 712 212 € en baisse autour de 15.3 % par rapport à 2023

Taxes diverses : 3 000 €

Charges de personnel : 1 569 491 € contre 1 519 342 € : stabilisation des frais de personnel

Le budget comprend 30 agents permanents

Charges de gestion courantes : 30 861 €

Charges financières : 40 000 € prévus en remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie

Charges exceptionnelles : 1 000 €

Amortissements (opérations d'ordre) : 487 408 €

Le montant du budget de fonctionnement du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'élève à 2 894 147 € en recettes et en dépenses pour l'exercice 2024 (2 870 783 € en 2023).

B) Section d'investissement

Recettes :

Les recettes d'investissement sont composées de :

FCTVA pour un montant prévu de : 1 575 €

Subvention de l'État : 19 708 € (PAT)

Subvention du Département : 50 000 € (Opération façades)

Subvention des Communautés de communes : 50 000 € (Opération façades)

Amortissements* : 487 408 €

*(Ils servent à étaler les dépenses d'équipements et les subventions versées).

Dépenses :

Les dépenses d'investissement se répartissent ainsi :

Subventions d'investissement versées : 149 708 € (essentiellement l'opération façades)

Immobilisations corporelles : 20 000 €. En équilibre par rapport à l'année dernière

Amortissements (opération d'ordre qui contrebalance les amortissements inscrits en recettes de fonctionnement) : 434 346 €. Ils servent à amortir les subventions d'investissements reçus.

Le budget d'investissement s'équilibre pour un montant de **608 691 €**.

Le budget total du Pays Haut Languedoc et Vignobles, fonctionnement et investissement s'élèvera donc pour 2024 à la somme de : **3 502 838 €** contre **3 457 542 €** en 2023.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Le Président,
Jean ARCAS

